

**TUTORIEL**

---

# COMMENT ANIMER VOTRE PAGE FACEBOOK ?

Ligue  
des **droits de**  
**l'Homme**

FONDÉE EN 1898



# SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS .....</b>	<b>03</b>
<b>I- RAPPEL.....</b>	<b>04</b>
– Qu'est-ce que Facebook ? .....	04
– Présentation de la page Facebook nationale de la LDH.....	04
– Pourquoi créer une page Facebook pour votre section ? .....	05
<b>II- ANIMER VOTRE PAGE .....</b>	<b>06</b>
<b>1. Publier vos posts.....</b>	<b>07</b>
– Comment publier un post ? .....	09
– Comment publier une photo ? .....	15
– Comment publier une vidéo ?.....	18
<b>3. Créer un événement Facebook .....</b>	<b>21</b>
– Quand créer un événement ?.....	21
– Comment créer un événement ? .....	21
– Comment animer la page de son événement ? .....	26
<b>2. Partager les posts nationaux .....</b>	<b>26</b>
<b>III- GESTION ET ANIMATION DE SA COMMUNAUTÉ.....</b>	<b>28</b>
<b>FICHES UTILES .....</b>	<b>30</b>
– Comment renommer l'URL de votre page Facebook ?.....	30
– Publier un lien Frama.link .....	32
– Où trouver des photos libres de droits ? .....	33
– Comment faire apparaître les droits sur une image ? .....	38
– Comment redimensionner une image ? .....	39
– Comment réaliser une capture d'écran ? .....	40
– Comment créer une vidéo avec Movie Maker ?.....	41

# AVANT-PROPOS

---

Ce guide vous propose une introduction à l'utilisation du réseau social Facebook.

Dans un souci d'harmonisation, il est essentiel de rappeler aux sections **d'utiliser le nouveau logo**. N'hésitez pas à demander le logo personnalisé pour votre section (et votre signature pour celles qui le souhaitent) au service communication.

Il est important que le service communication puisse lister l'ensemble des pages Facebook et des comptes Twitter des sections existantes, et à venir. Merci de communiquer le lien de votre page et votre compte au mail suivant [communication@ldh-france.org](mailto:communication@ldh-france.org).

Enfin, si ce n'est pas déjà fait, nous invitons chaque adhérent-e et chaque section ayant une page Facebook à liker la page nationale et à nous suivre sur Twitter.

 **Idhfrance**

 **@LDH\_Fr**

Si vous n'avez pas encore de page Facebook, ou de compte Twitter, n'hésitez pas à demander au service communication le *vade-mecum* *Les Réseaux Sociaux : une introduction* pour votre section.

## I – RAPPELS

## — Qu'est-ce que Facebook ?

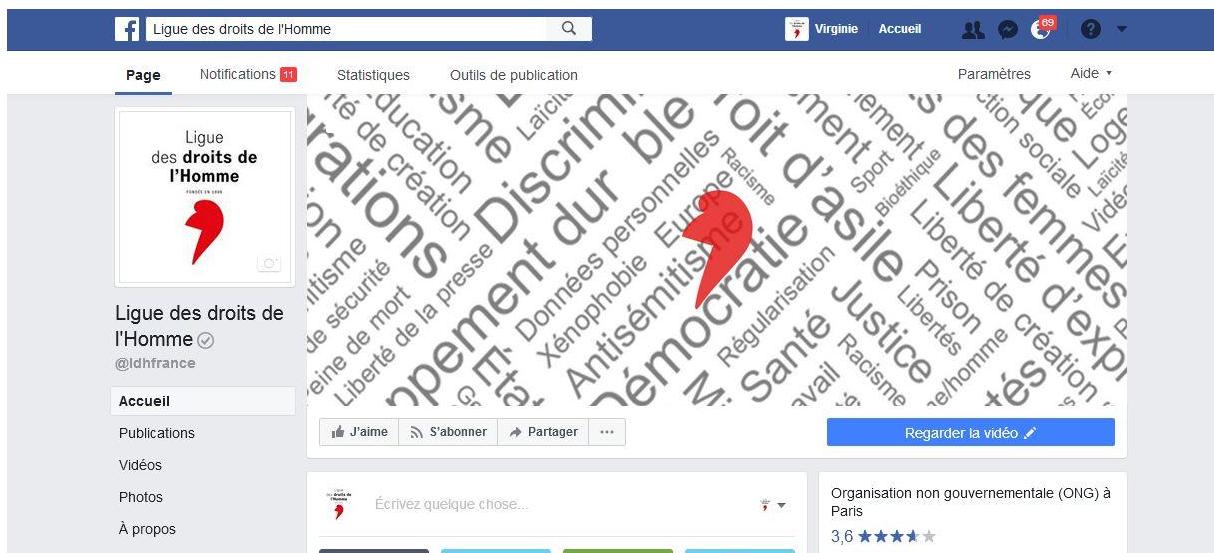
S'il y a bien un réseau social qui domine tous les autres, c'est Facebook.

Lancé en 2004, Facebook compte aujourd’hui **2 milliard d’utilisateurs actifs** mensuels (MAU, juin 2017), dont **354 millions** en Europe, alors que Twitter accueille 328 millions de personnes.

Chaque jour, **4,75 milliards de contenu** est partagé et **4 100 posts** sont partagés chaque seconde ; ce qui montre bien l'importance d'être présent sur une telle plateforme.

## — Présentation de la page Facebook nationale de la LDH

Page nationale de la Ligue des droits de l'Homme : [www.facebook.com/dhfrance](https://www.facebook.com/dhfrance).



La LDH, en tant qu'association, est présente sur Facebook via sa « page »<sup>1</sup>. Elle compte au 27 mai 2016, **121 210 mentions « J'aime »**.

Gérée par le service communication, cette page permet de créer du lien, d'échanger avec les adhérent-e-s et les personnes qui la suivent sur les réseaux sociaux et, plus généralement, de générer du trafic.

En faisant le choix d'utiliser ce canal de diffusion, la LDH s'adresse à un public où toutes les tranches d'âge sont représentées, et plus particulièrement les jeunes (38% de nos fans ont entre 18 et 34 ans). Mais à la différence du site Internet, la « page » ne se contente pas de diffuser les communiqués et les prises de positions de la LDH et des collectifs et réseaux

<sup>1</sup> Les pages permettent aux entreprises, marques et organisations de communiquer avec des personnes sur Facebook.

dont elle est membre. Elle offre aussi la possibilité de s'adresser directement à ses fans. D'où la nécessité de publier des « posts » (publications) suscitant de l'interaction, en interpellant ses « amis », en partageant des photos, des vidéos, des gifs, en proposant des quiz, etc.

(Cf. *Vade-mecum création d'une page Facebook pour votre section*)

### — **Pourquoi créer une page Facebook pour votre section ?**

Une page Facebook vous permet de **créer du lien, un échange avec la communauté**, c'est-à-dire les « fans » de votre page Facebook, constitués de vos adhérent-e-s et plus généralement de sympathisant-e-s.

Facebook est en effet un excellent moyen de s'adresser aux jeunes.

En 2017, on recense 30 millions de Français-es actifs-ives (chaque mois) sur ce réseau social. Rien que ce chiffre devrait inciter à la réflexion.

Facebook peut vous permettre de **faire connaître votre section et de dynamiser votre communauté**. Mais pour cela, il convient d'échanger avec vos visiteurs-euses. Il s'agit de créer une relation, d'animer en sollicitant les gens qui « aiment » votre page, en leur demandant leur avis sur tel sujet, en leur posant des questions, en les faisant « voter », etc. Une page Facebook permet également d'augmenter le référencement, c'est-à-dire la visibilité du site Internet de votre section en postant systématiquement un lien vers votre site ou le site national de la LDH. Vous créez ainsi des « backlinks » (*liens retour*) qui sont utilisés par Google pour calculer votre position dans les résultats de recherche. En somme, plus vous avez de backlinks et plus vous êtes pertinents aux yeux du moteur de recherche.

Votre page vous permettra de **rassembler des personnes** (et donc des profils Facebook) **autour d'un centre d'intérêt commun**. Ces personnes, qui deviendront les « fans » de votre page, pourront vous aider à développer le nombre de membres vous suivant sur Facebook.

Le réseau social Facebook est idéal pour votre section, car vous avez beaucoup d'informations à communiquer quotidiennement (les informations de votre section, celles publiées par le siège, et les divers collectifs ou réseaux dont la LDH est membre). Votre page vous permettra ainsi d'**annoncer vos événements** et **inviter vos « amis »** à y participer et à diffuser l'information en le partageant. La page vous offre aussi des **statistiques gratuites**, bien utiles pour suivre l'interaction de vos « fans » et l'évolution de votre page. Enfin, et pas des moindres, les publications que vous mettez sur votre page apparaissent dans le fil d'actualité de vos « fans », ce qui leur permet de suivre, même de manière passive, l'activité de votre section.

(Cf. *Vade-mecum création d'une page Facebook pour votre section*)

## II – ANIMER VOTRE PAGE

Il est vrai qu'avoir une page Facebook, c'est bien. Mais savoir l'animer est essentiel et indispensable. Nous allons donc vous expliquer comment animer votre page de section facilement.

Bien animer une page, c'est tout d'abord se demander combien de posts il convient de publier par jour.

En général, le flux de « posts » que publie la LDH France dépend de l'actualité : un événement dans lequel elle est impliquée, une intervention d'un membre de la LDH dans un média national, une journée mondiale/ internationale, un communiqué...

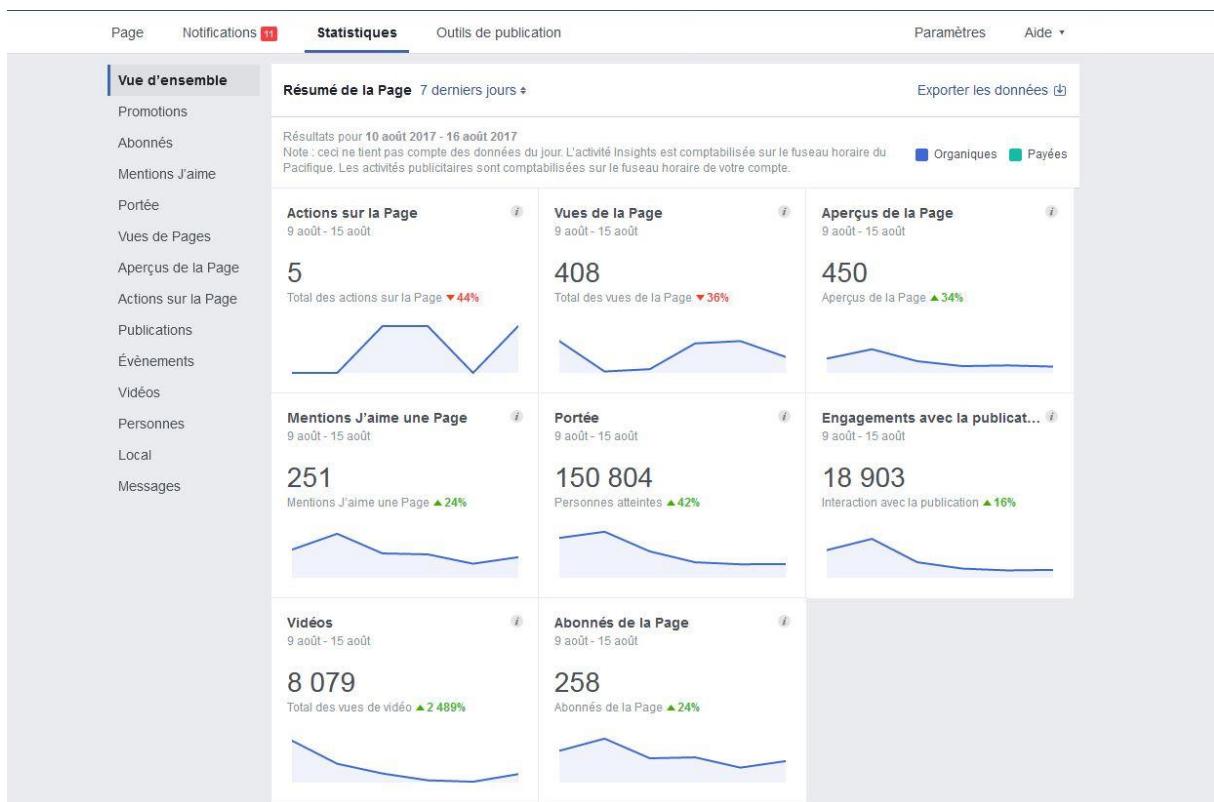
La LDH publie en moyenne 3 à 4 posts par jour. Il est convenable de ne pas en publier davantage, de façon à éviter de « noyer » les informations que vous diffusez dans le fil d'actualité de vos fans.

Il faut donc gérer les posts qui doivent être publiés de suite et ceux qui peuvent être programmés à des moments plus propices (*Cf. option de programmation, p.8*).

Nous vous proposons également d'avoir une vue d'ensemble de vos statistiques du mois, grâce à l'outil « Statistiques » visible sur votre page de section.



Voici l'exemple du mois d'août 2017 pour la LDH France. Cet onglet vous permettra par exemple de savoir à quel moment vos posts sont lus, ou encore lesquels ont été le plus partagés, le nombre de « j'aime », le nombre de personnes atteintes etc. En consultant régulièrement ces statistiques vous pouvez essayer d'améliorer la portée de vos publications.



## 1 – PUBLIER VOS POSTS

Le post permet, via un texte court et un visuel, d'informer les utilisateurs-trices ou les fans qui viennent « liker » votre page. Vos publications peuvent être diverses : événements, articles de presse, interventions, communiqués, etc. Celles-ci peuvent être en lien avec votre section ou être en lien avec la LDH France.

Mais, il ne faut pas uniquement rapporter ce que fait la LDH sur cette page. Il est aussi important de rebondir sur l'actualité, de renvoyer vers d'autres sites (les partenaires tels que les collectifs par exemple) ou de reprendre un article, publié sur un média, faisant référence à la LDH.

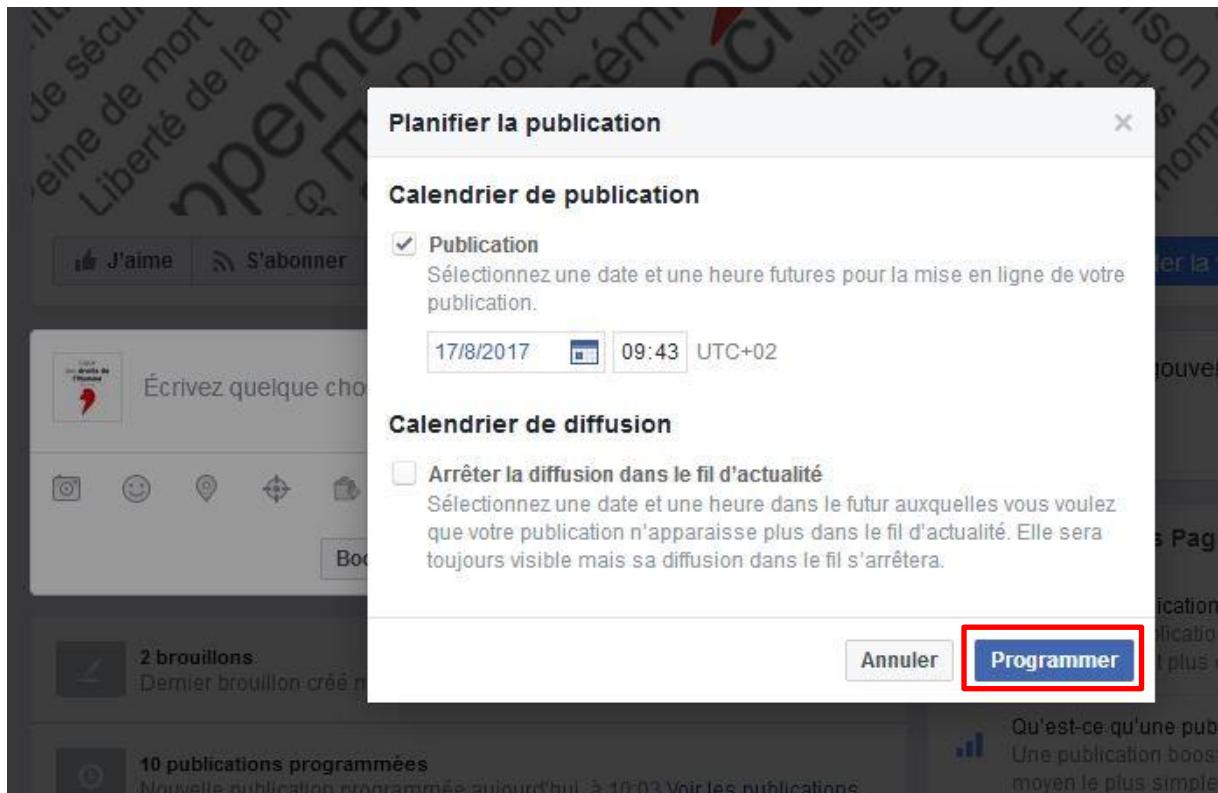
Il ne faut pas oublier que la fréquence de publication est importante, de même que le moment où sont publiés les posts. D'après les statistiques du compte Facebook de la LDH, les moments de forte affluence sont avant 9h et après 18h. Mais c'est à vous de décider à quels horaires vous souhaitez publier vos posts, en fonction de vos propres statistiques et de l'actualité de la section.

Le week-end est également conseillé. La concurrence est moindre avec les médias, ainsi les informations publiées par votre section seront plus visibles dans les fils d'actualités de chacun, et pourront par conséquent être bien plus relayées ou commentées.

En ce qui concerne le rythme de publication, il faut essayer de publier de manière assez régulière sans « inonder » vos fans par un surplus d'informations.

Nous vous conseillons d'utiliser un vocabulaire adapté sur Facebook tels que des mots clés ou des formulations directes et engageants, qui appellent à l'action dès que vous publiez. Par exemple, les termes « Signez » et « Partagez » sont recommandés pour la publication d'une pétition.

Vous avez également la possibilité de mettre une **option de « programmation »**. Celle-ci permet de définir la date et l'heure de votre publication. Votre post sera publié en fonction.



### Le post idéal

Il comprend une identification entre crochets, une phrase d'accroche, un lien, du texte et une photo/un GIF/une vidéo



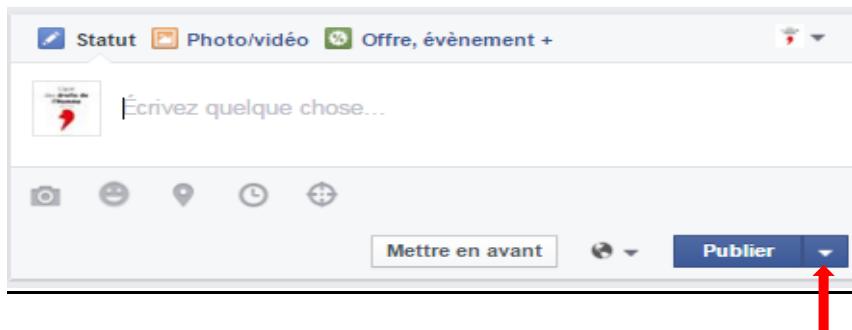
## Quels sont donc les critères de succès d'une page ?

- Le **nombre de publications**.
- Le **moment où l'on publie**.
- L'**interactivité** comprenant le nombre de partages, le nombre de « likes » et de commentaires.

### — Comment publier un post ?

Un bon « post » doit être court et accompagné d'une photo/un GIF ou d'une vidéo. Il doit être composé d'un texte, d'une photo et/ou d'une vidéo, d'un texte court et si besoin d'un lien.

Ajouter votre texte dans « Ecrivez quelque chose » puis, soi cliquez sur le bouton « publier », soi cliquez sur la flèche à côté pour programmer votre publication.



La première chose que vont voir vos «fans » sont les publications que vous postez ou partagez. Il est donc primordial de les organiser au mieux.

Voici quelques conseils :



**(1) Le texte** : Nous vous conseillons d'écrire l'essentiel dans votre post : thématique, date, lieu, intervenants, etc.

Une publication doit être simple, courte et claire (250 caractères maximum). Eviter aussi de sauter des lignes dans le « post » que vous créez afin que tout apparaisse dans le post sans avoir besoin de cliquer sur « Lire la suite ».

Pour les communiqués, nous vous conseillons de reprendre une phrase « clef ». Celle-ci ne doit pas être nécessairement le titre.

**(2) Les thèmes** : N'hésitez pas à commencer vos « posts » par une identification mise entre crochets. Vos amis verront plus facilement sur quoi porte votre « post ».

Exemples :

- [Communiqué]
- [Dans les médias]
- [Conférence-débat]
- [Pétition]

**(3) Mettre le lien** : Hypertexte renvoyant si possible vers votre site ou le site national de la LDH afin que le nombre de visites du site augmente.

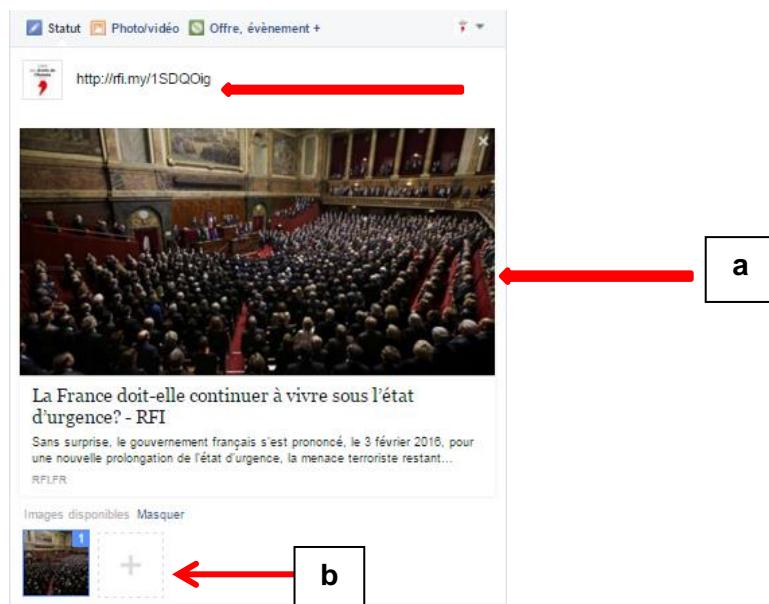
Pour plus de lisibilité, il est conseillé de transformer votre lien via Frama.link afin de réduire l'URL au maximum (cf. *Les fiches utiles « Mettre un lien », p. 30*)

Il faut utiliser le même lien Frama.link pour une même publication sur Facebook ou Twitter.

Copiez-collez ce nouveau lien Frama.link sur votre « post ».

Lorsque vous insérez un lien, Facebook génère le visuel correspondant (**a**).

Il vous est possible de modifier la photo proposée (**b**).



A noter : 1. Vous pouvez garder l'aperçu proposé automatiquement (sous la forme photo + texte), et alors nous vous conseillons de supprimer le lien (**c**) : le lien n'apparaît plus et l'article est toujours visible. L'aperçu est donc alors directement cliquable.

Le lien n'apparaît plus et l'article est toujours visible.



2. Ou cet aperçu ne vous convient, vous pouvez le supprimer et le remplacer par un visuel classique de votre choix.

Pour supprimer le visuel, cliquez sur la croix (**d**). Dans ce cas, conservez le lien Frama.link renvoyant vers l'article et importez la photo de votre choix.

N'oubliez pas par la suite d'ajouter une phrase d'accompagnement LDH en mettant votre thème dès le début (ici le thème est [Dans les Médias]) (**e**).



Evitez de reprendre le titre de l'article qui apparaîtrait alors dans votre statut et sous la photo (**f**).

Vous n'avez plus qu'à « Publier ».

**(4) Le Hashtag** : Il sert à mettre en avant un mot clé. Il facilite la lecture puisqu'il fait ressortir en un petit coup d'œil le sujet du message abordé.

Exemple : une personne souhaite rechercher un post sur l'état d'urgence. Elle tape dans la barre de recherche tous les mots clés qui ont un rapport avec l'état d'urgence tels que : état d'urgence, réforme constitutionnelle, etc. Cette personne retrouvera tous les posts où le hashtag #etatdurgence apparaîtra.

Nous vous recommandons donc, si vous publiez des articles ou des communiqués de sujet important et d'actualité, de mettre le symbole « # » (Alt Gr 3), suivie de la thématique qui concerne votre commentaire, comme dans l'exemple indiqué.

**Pour que le hashtag fonctionne, n'utilisez aucun espace, comme précisé ci-dessous.**



Ligue des Droits de l'Homme

Publié par Virginie Comm [?] · 27 janvier, 18:37 ·

[Communiqué] #etatdurgence Quand le Conseil d'Etat valide l'état d'urgence permanent [bit.ly/1nynlUq](http://bit.ly/1nynlUq)



26 808 personnes atteintes

Mettre en avant

Le hashtag vous permet aussi de retrouver plus facilement un article sur un thème donné. Recherchez sur dans la barre de recherche #etatdurgence. Cliquez sur « Rechercher ».

Une page apparaît et recense tous les articles où le thème « état d'urgence » a été notifié sur des posts. Vous n'avez plus qu'à trouver l'article que vous cherchez.

Vous pouvez aussi tenter de rechercher un post sur ce même thème mais en notifiant des hashtags différents comme #decheance.

Vous avez aussi l'opportunité de créer vous-même un hashtag pour vos événements locaux.

## Epingler la publication

Pour mettre en avant une de vos publications, vous pouvez la bloquer en haut de votre page afin qu'elle soit le premier post vu par les utilisateurs-trices qui viennent sur la page (cela n'a aucun effet sur le fil d'actualité).

Appuyez sur la flèche (a) et cliquez sur « Epingle en haut » (à ne pas confondre avec « Mettre en avant », qui est un service payant).

## — Comment publier une photo ?

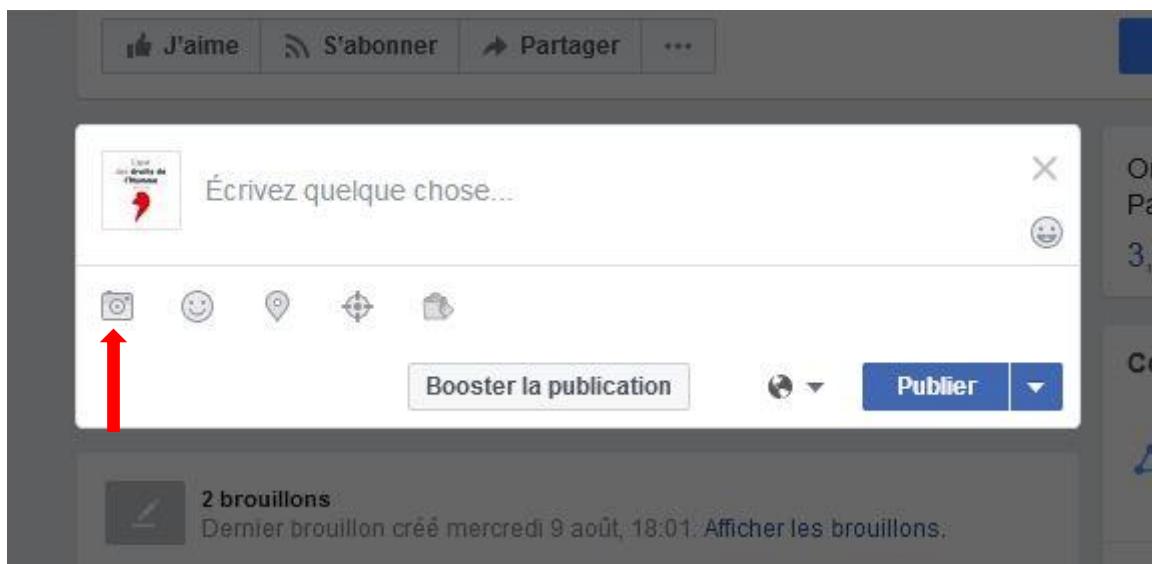
Un post a une meilleure portée sur le réseau social s'il comporte un visuel tel qu'une photo, une infographie, un dessin, etc.

Si vous publiez une photo mais que vous ne l'expliquez pas ou que vous publiez un statut mais que vous ne l'illustrez pas, votre post va être beaucoup moins bien partagé. L'un ne va pas sans l'autre.

Avant de publier un post, il convient de trouver une photo (Cf. *Fiches utiles, Où trouvez des photos libres de droits ? p.33*), la redimensionner s'il le faut (Cf. *Fiches utiles, Comment redimensionner une photo ? p.38*) et il est essentiel de faire apparaître les droits (Cf. *Fiches utiles, Comment faire apparaître les droits sur une image? p.37*).

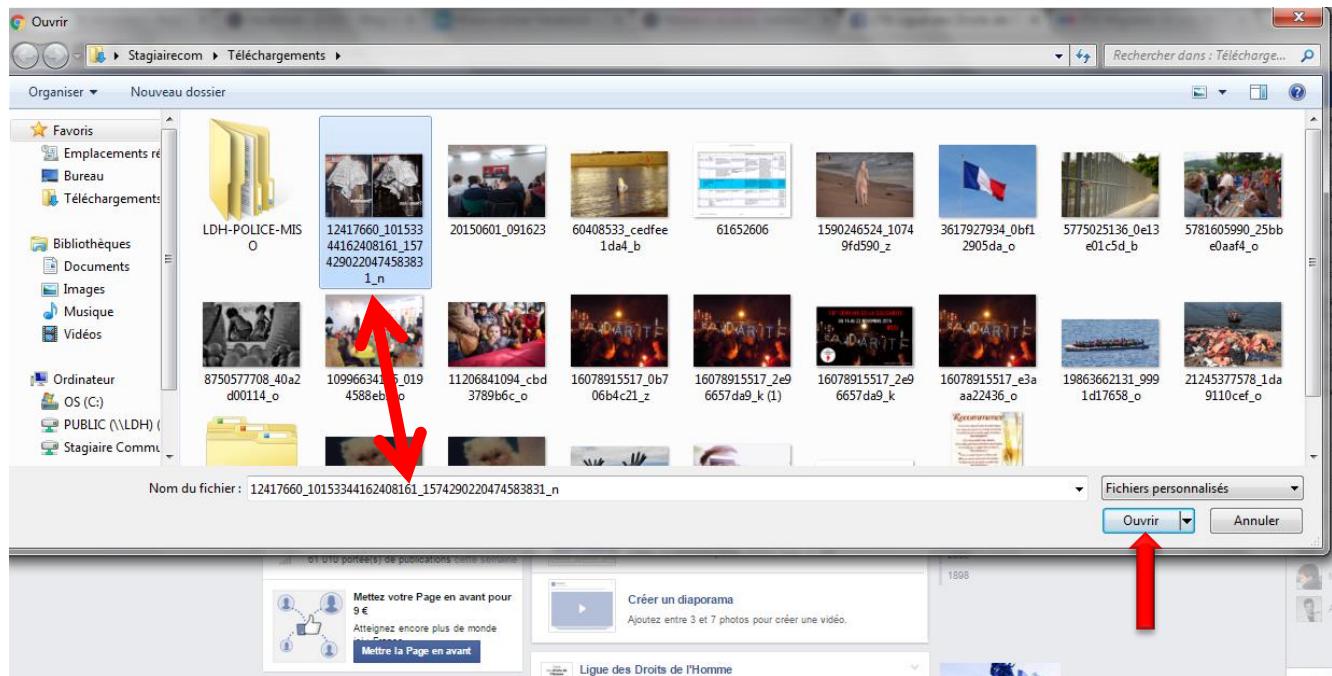
### 1. Publier une photo

Cliquez sur « Ecrivez quelque chose ». Sélectionnez « Ajouter des photos à votre publications ».



Une nouvelle page apparaît. Elle vous propose de créer rechercher le fichier que vous souhaitez ajouter.

Dès que vous l'avez trouvé, sélectionnez-le et cliquez sur « Ouvrir ».



Après ouverture du fichier, l'image apparaît.

Ecrivez votre texte dans « Ecrivez quelque chose ».

Appuyer sur « Publier ».



A noter : Pour une même publication, Facebook vous propose d'ajouter plusieurs photos, ce qui peut s'avérer parfois utile.

## 2. Créer un album photo

Vous souhaitez publier les photos d'un événement que vous avez organisé mais vous ne savez pas lesquelles choisir ? Facebook offre également la possibilité de créer un album photo et c'est très simple !

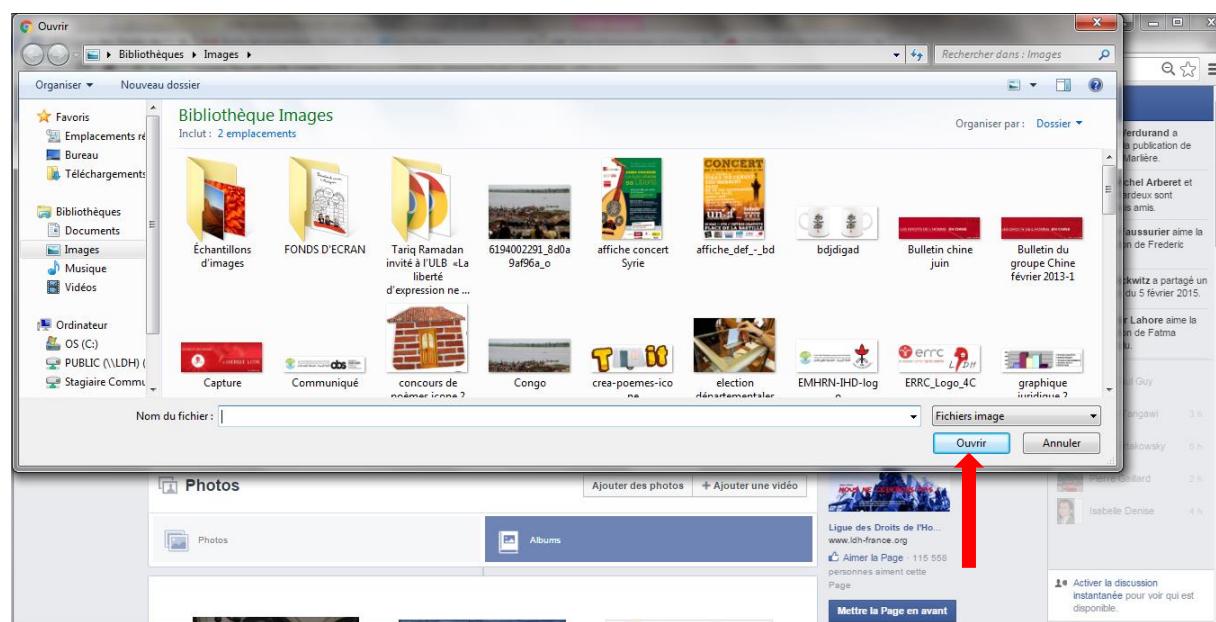
**Nous vous rappelons qu'il ne faut jamais oublier d'indiquer les droits sur les photos ou dans le post même.**

Cliquez sur l'onglet « Photos ».



Cliquez sur « Crée un album » ou « Ajouter des photos ».

Choisissez vos photos puis appuyez sur « Ouvrir ».



Remplissez le « formulaire » de création d'album en y ajoutant un titre, une description, le lieu de prise de vue, la qualité, ou la date.

Vous pourrez également ajouter des photos supplémentaires.



## — Comment publier une vidéo ?

Comme expliqué précédemment, il est important de publier un post comprenant de l'écrit et du visuel.

La vidéo est un outil très apprécié par les utilisateurs-trices de Facebook. Nous vous conseillons donc d'en tourner lors d'événements importants tels que des manifestations, de filmer le/la responsable de votre section, fédération ou comité régional sous forme de déclaration, de réaliser de petits films via le logiciel Movie Maker (Cf. *Fiches utiles, Comment créer une vidéo avec le logiciel Movie Maker p.34*) ou de partager des vidéos de médias nationaux ou locaux en rapport avec vos activités.

Nous vous conseillons vivement d'être organisé dans le tournage et la publication de votre vidéo. Préparez-vous en amont afin de ne pas être dépassé par le temps.

Publiez votre vidéo au plus vite après l'événement filmé et pensez à prévoir le temps nécessaire afin d'effectuer votre montage. Celui-ci sera plus ou moins long en fonction de ce que vous avez filmé et le montage que vous devez faire.

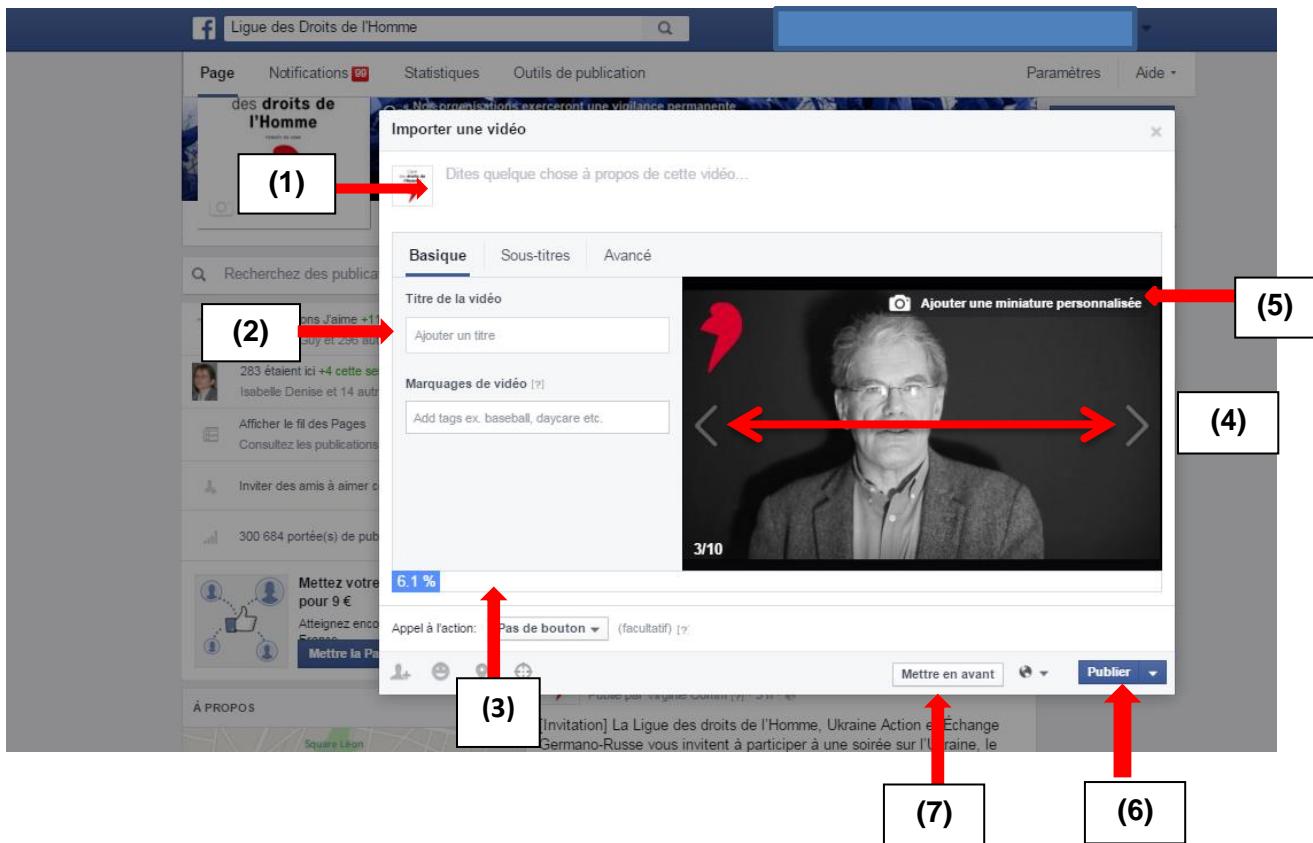
Exemple : la LDH France a publié, le 2 février 2016, une vidéo sur la manifestation du 30 janvier 2016 contre l'état d'urgence et la déchéance de nationalité. Celle-ci a été diffusée très rapidement et a atteint plus de 40 000 personnes.

Une vidéo doit être idéalement courte, c'est-à-dire ne pas dépasser plus de trois minutes, afin d'être bien partagée.



**Les vidéos sont très appréciées par les utilisateurs et se partagent davantage que les photos.**

Pour publier une vidéo, effectuez le même processus que pour importer une photo. Dès que vous avez trouvé votre fichier et que vous souhaitez l'ajouter, voici ce qui apparaît :



- (1)** Ajoutez un descriptif à votre vidéo (thème, date, intervenant etc.). C'est ce qui tiendra lieu de statut dans votre post.
- (2)** Ajouter un titre à votre vidéo. Celui-ci apparaîtra sur la vidéo.
- (3)** Cette ligne blanche vous notifie l'avancée du téléchargement de votre vidéo. Tant que celui-ci n'est pas à 100 %, vous ne pouvez pas la publier.
- (4)** Choisissez la miniature (image qui apparaîtra sur votre fil d'actualité pour illustrer votre vidéo. Vous avez le choix entre dix miniatures. Vous pouvez toutes les voir en cliquant sur les flèches indiquées.
- (5)** Cliquez sur « Ajouter une miniature personnalisée » si vous souhaitez prendre une photo qui ne se trouve pas sur la vidéo ou qui n'est pas proposée parmi les miniatures.
- (6)** Cliquez ici pour « Publier » votre vidéo, une fois le téléchargement terminé.
- (7)** Cliquez ici pour « Mettre en avant » votre vidéo.

## 2 – CRÉER UN ÉVÉNEMENT FACEBOOK

Voici un autre outil que propose Facebook : la création d'un événement ayant pour but d'inviter ses « amis » à y participer. Ces derniers peuvent également répondre à l'invitation (oui, non, peut-être), mais surtout relayer l'information.

Il s'agit d'un outil intéressant pour les manifestations auxquelles la LDH participe, les rassemblements, les réunions publiques, les projections-débats de films organisés par la LDH etc.

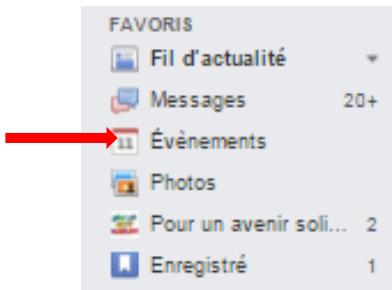
### — Quand créer un événement ?

Un événement se crée en fonction d'une actualité importante. Facebook a la capacité de diffuser largement un événement dès que ce dernier est « public ».

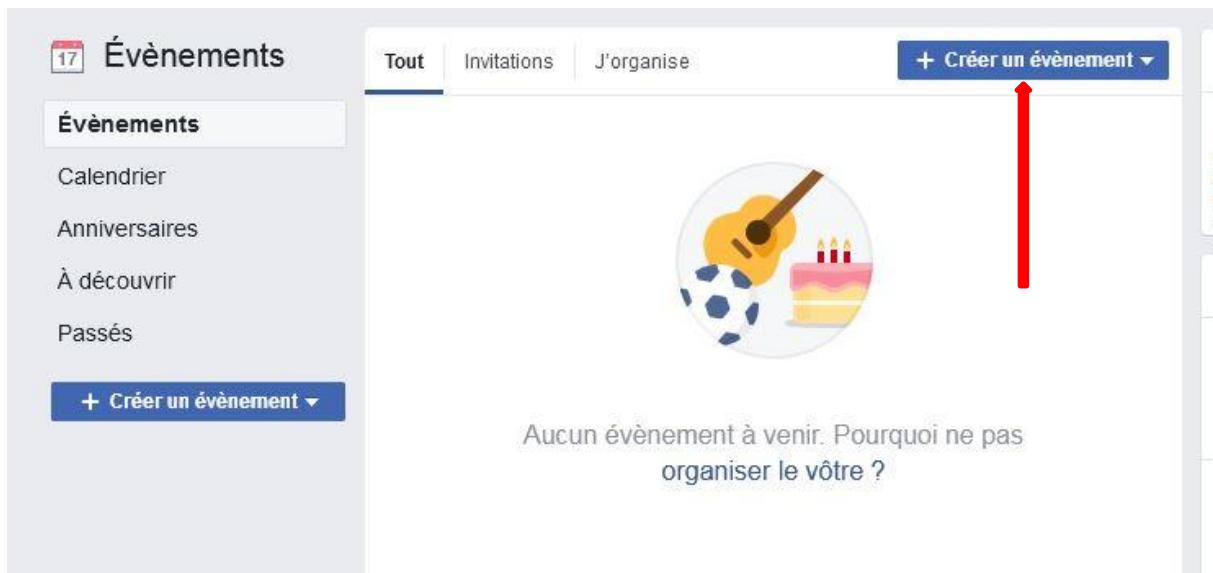
Exemple : L'organisation des manifestations et rassemblements dans toute la France le 30 janvier 2016. La LDH France a donc décidé de mettre en place un événement sur Facebook afin de mettre en avant cette initiative, en incitant son partage au maximum de cet événement sur le réseau social.

### — Comment créer un événement ?

Dès que vous êtes sur votre « fil d'actualité », cliquez en haut à gauche sur « Événements ».



Cliquez ensuite sur « Créer ».



17 Événements

Tout Invitations J'organise

Événements

Calendrier

Anniversaires

À découvrir

Passés

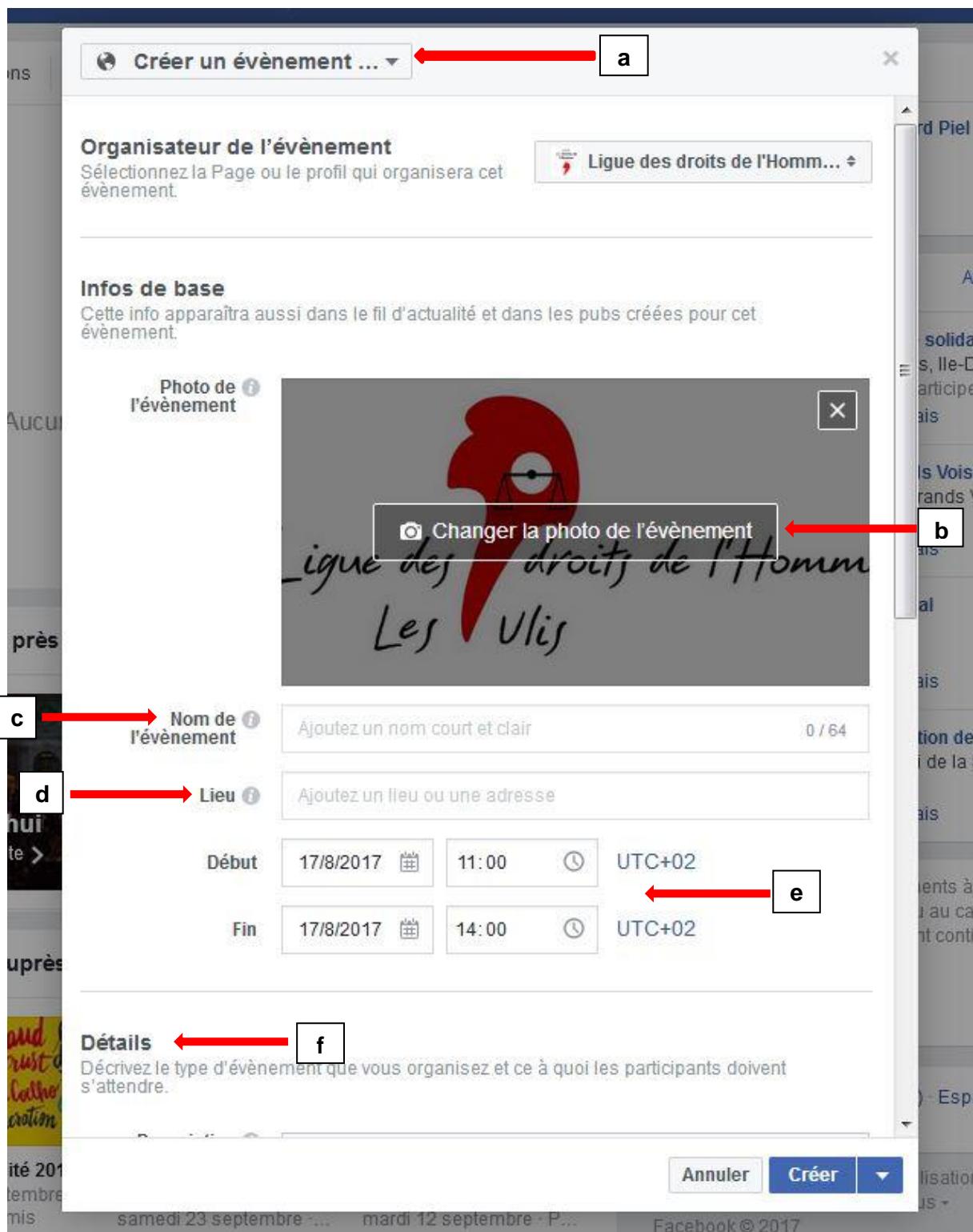
+ Créer un événement ▾

+ Créer un événement ▾

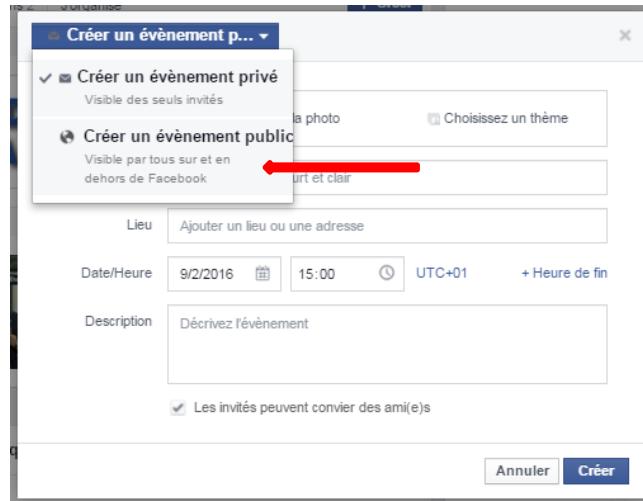
Aucun événement à venir. Pourquoi ne pas organiser le vôtre ?

Il vous est demandé de notifier différentes informations afin que votre événement soit complet.

Si vous devez modifier des informations à l'avenir, cela vous est possible.



- a.** Cliquez sur « Crée un événement... » Et choisissez « Crée un événement public ». Il sera visible par tous, sur et en dehors de Facebook.



**ATTENTION : il est impossible de le rendre privé par la suite.**

- b.** Utilisez une photo qui caractérise votre événement. Celle-ci se situe tout en haut de votre événement.



- c.** Le titre doit être en rapport avec ce que vous organisez afin que les visiteurs sachent en quoi consiste l'événement. Il apparaît sur la photo de couverture.



d. Il faut que vous soyez très précis, en donnant le plus de détails possibles sur le lieu de rendez-vous, pour que les visiteurs-euses sachent l'endroit exact de votre événement.



A screenshot of an event details page. At the top, it shows the date and time: "samedi 30 janvier à 14:30" and "il y a environ 1 semaine". Below that is the location: "Place de la Republique" with the address "Place de la Republique, 75011 Paris". To the right of the location is a button "Afficher la carte". A red arrow points to this button, and a red box with the number "1" is placed to its right. Below the location, there is a section for tickets: "Aucun billet" on the left and "Ajouter des billets" on the right. The entire interface is framed by a light gray border.

1. En appuyant sur « Afficher la carte », vous pouvez : l'agrandir ou effectuer un itinéraire.



e. Notifier la date et l'heure.



A screenshot of the event details page. The date and time "samedi 30 janvier à 14:30" and "il y a environ 1 semaine" are highlighted with a red box. Below that is the location: "Place de la Republique" with the address "Place de la Republique, 75011 Paris". To the right of the location is a button "Afficher la carte". Below the location, there is a section for tickets: "Aucun billet" on the left and "Ajouter des billets" on the right. The entire interface is framed by a light gray border.

f. Faites un descriptif détaillé afin qu'aucune information ne soit oubliée (nature de l'événement, thème etc.)

## — Comment animer la page de son événement ?

Pour animer la page de son événement, nous vous conseillons de poster des articles, des images en lien avec l'événement créé, afin de montrer que vous êtes actifs.

De plus, il est intéressant de répondre aux posts laissés par les visiteurs-euses ou les personnes participant à l'événement. Ils ont souvent des questions.

Essayez donc de leur répondre régulièrement afin de les motiver à assister à l'événement.

**Mettez à jour, s'il le faut, les informations susceptibles de changer et notifiez-les aux utilisateurs afin qu'ils soient informés.**

## 3 – PARTAGER LES POSTS NATIONAUX

En tant que section, fédération ou comité régional, vous avez la possibilité de partager les posts de la page nationale comme des articles, des communiqués ou des vidéos. C'est une action simple à réaliser. Mais il faut faire attention, en fonction du nombre de posts de votre section, fédération ou comité régional, d'étaler les partages de posts nationaux si les délais le permettent.

Penser à programmer/publier tôt le matin et tard le soir en semaine ainsi que le week-end, c'est-à-dire dans des périodes propices à ce que vos posts soient partagés plus largement.

[#etatdurgence #decheance] Rendez-vous le samedi 30 janvier 2016, à 14h30, place de la République, à Paris, et partout en France, pour refuser la réforme constitutionnelle et exiger la levée de l'état d'urgence.  
<http://www.nousnecederonspas.org/>



**30 JAN** Refusons la déchéance de nationalité...  
sam 14:30 · Place de la République · Paris  
Agnès Verdurand et 18 autres ami(e)s ont p... ★ Intéressé(e)

41 131 personnes atteintes

Mise en avant indisponible

J'aime

Commenter

Partager

▼

### Pourquoi partager ?

Tout simplement pour **toucher le plus grand nombre de personnes** et **vous faire connaître davantage** sur le réseau social en élargissant le cercle de vos relations par le biais de vos fans, puis des « amis » de vos fans, etc.

### III – GESTION ET ANIMATION DE SA COMMUNAUTÉ

En effet, une fois votre page, il nécessaire de mettre en place une veille, un suivi régulier de votre page et du contenu qui vous intéresse sur le site. Pour cela nous vous conseillons de vous abonner aux bons comptes : les partenaires associatifs et locaux, la presse nationale et locale, etc.

Animer une page, c'est aussi **gérer les commentaires** : les internautes peuvent être très actifs-ves sur les publications que vous postez : leur fréquence dépend de l'actualité publiée. Ils peuvent poser des questions, commenter l'actualité, poster une illustration.

Il est fréquent qu'il y ait toutes sortes de commentaires, pouvant aller du simple soutien à l'insulte, voire aux propos racistes, haineux.

Nous vous invitons donc à regarder très régulièrement les commentaires postés. Il convient de répondre aux questions et commentaires, et, dans la mesure du possible, de réagir à ceux-ci.

#### Mais comment faut-il gérer ?

Pour toutes les questions demandant **des informations**, nous vous conseillons de leur **répondre**, si aucun internaute ne l'a fait. Exemple : lieu et horaire d'une manifestation.

Dans la réponse, écrivez le modèle de texte suivant « Bonjour @nom de la personne posant la question... [votre réponse] »

- Pour tous les **commentaires positifs**, de soutien envers la LDH, vous pouvez **aimer** le commentaire en cliquant sur « J'aime ».
- Vous pouvez également apporter plus d'informations, ou proposer une rencontre en vue d'en savoir plus sur les activités de la section en répondant par message privé. Vous pouvez par exemple mettre en proposant une réponse-type proposant une rencontre lors de la prochaine réunion publique de la section.

Ligue des Droits de l'Homme a partagé l'événement de La Cimade.

Publié par Virginie Comm (v) · 23 février, 17:38 ·

#Calais L'OEE (Observatoire de l'enfermement des étrangers) vous invite à une réunion publique, le lundi 7 mars à 19h au siège de la LDH sur le thème : les "zones grises" de l'enfermement des étrangers. Émergence de nouvelles formes de contrôle : l'exemple de Calais.

7 MAR Les « zones grises » de l'enfermement... lun 19:00 · Ligue des Droits de l'Homme · P... 896 personnes intéressées · 224 participants

Intéressé(e)

Mettre en avant

J'aime Commenter Partager

177 Meilleurs commentaires \*

Depuis mi-février, une nouvelle fonctionnalité est arrivée sur Facebook. Cinq nouveaux émoticônes sont désormais disponibles et permettent d'associer une émotion à votre « J'aime » : « J'adore », « Haha », « Wouah », « Triste » ou « En colère ».

Pour tous les **commentaires négatifs** sans insulte, vous pouvez laisser le commentaire sur le post. C'est à vous de voir si vous souhaitez répondre ou non. Parfois, les internautes le font à votre place. Attention à ne pas entretenir le débat. Restez dans tous les cas concis, n'hésitez pas à revenir vers un communiqué (lien) ou un post officiel de la LDH.

Pour tous les **commentaires injurieux, racistes, haineux**, etc. ; selon le degré des propos, vous pouvez :

- **masquer la publication** : le-la rédacteur-trice du commentaire a la certitude que son commentaire est visible mais en réalité, plus personne ne peut le voir ;
  - **supprimer le commentaire** : vous avez aussi la possibilité de le masquer définitivement en le supprimant ;
  - **bloquer/signaler l'utilisateur** : si l'utilisateur-trice commente régulièrement et est insultant, vous avez la possibilité de le-la bloquer afin qu'il-elle ne puisse plus commenter et accéder à votre page de section, ou de le-la signaler au réseau social en donnant la raison de ce signalement.



# FICHES UTILES

---

## — Comment renommer l'URL de votre page Facebook ?

Il est important de simplifier l'adresse URL de votre page afin de pouvoir la communiquer et la partager plus facilement. Par exemple: [www.facebook.com/ldh](http://www.facebook.com/ldh)(+nom de votre section). Si votre section a un nom composé, vous pouvez séparer les deux mots par un point (seuls les caractères A-Z, a-z, 0-9 et les points sont autorisés).

**Voici les étapes à suivre afin de nommer l'URL de votre page :**

1. Connectez-vous à Facebook (vérifiez que vous êtes bien administrateur-trice de la page de votre section. Si ce n'est pas le cas, transmettez ce mail à l'administrateur-trice de la page en question). (N'oubliez pas de toujours indiquer deux administrateurs-trices par page).
2. Cliquez ensuite sur ce lien : <http://www.facebook.com/username>.
3. Une fois sur la page ci-dessous, sélectionnez la page de votre section dans le menu déroulant :

**Créez votre adresse web Facebook**

Vous pouvez choisir l'adresse de votre Page avec un « nom d'utilisateur ». Le nom d'utilisateur sélectionné ne peut être changé qu'une fois.

Page :

4. Une fois la page sélectionnée dans le menu déroulant, cliquez dans la case dédiée « Adresse Web Facebook » :

**Créez votre adresse web Facebook**

Vous pouvez choisir l'adresse de votre Page avec un « nom d'utilisateur ». Le nom d'utilisateur sélectionné ne peut être changé qu'une fois.

Page :

Adresse web Facebook :

5. Indiquez le nom souhaité après [www.facebook.com/](http://www.facebook.com/) (choisissez dans l'idéal un nom assez court, plus facile d'utilisation).  
Par exemple : Idhmaseille.ns ; Idh88 ; Idh.indre...
6. Vérifier la disponibilité de l'URL. A priori, les noms de sections ne devraient pas déjà avoir été choisis par d'autres personnes.  
Si votre URL est disponible, la fenêtre suivante s'affiche :



7. Une fois que vous avez bien pris connaissance des dernières informations et que vous êtes sûr du nom choisi, cliquez sur « Confirmer ».
8. Une fois ces étapes réalisées, vous pourrez désormais retrouver votre page à l'adresse [www.facebook.com/marseille.ns](http://www.facebook.com/marseille.ns) au lieu de <https://www.facebook.com/LDH-section-Marseille-Nord-Sud-1555954461293600/?fref=ts> (à titre d'exemple). Vous pouvez la communiquer plus facilement sur vos documents, à vos adhérents, etc. N'oubliez pas également d'en informer le siège à [communication@ldh-france.org](mailto:communication@ldh-france.org), afin que nous puissions mettre à jour vos contacts.

## — Publier un lien Framalink

### Comment utiliser FramaLink ?

Sélectionnez le lien que vous souhaitez publier et copiez-le (Ctrl+C).



Aller sur le site <https://frama.link/> et collez votre lien (Ctrl+V) dans l'encadré ci-dessous.

A screenshot of the Frama.link website. The main heading is "Frama.link" with the tagline "Raccourcissez vos URLs". Below this, a section titled "Raccourcir un lien" contains a text input field with the URL "http://www.ldh-france.org/calais-france-il-faut-mettre-en-place-systemes-d'accueil-garantissent-les-droits-exilé-e-s/". A red arrow points to the URL input field. Below the input field is a text input field containing "CalaisDroitsExiles" and a purple button labeled "Allons-y !". A red arrow points upwards from the "Allons-y !" button towards the URL input field.

Dans la case suivante, mettez le nom de votre lien tel que vous souhaitez qu'il apparaisse sur votre post. N'ayant pas droit au caractères spéciaux et accents, nous vous conseillons de le nommer avec deux ou trois mots, et avec des majuscules pour les distinguer.

Cliquez sur « Allons-y ». Votre lien est devenu :



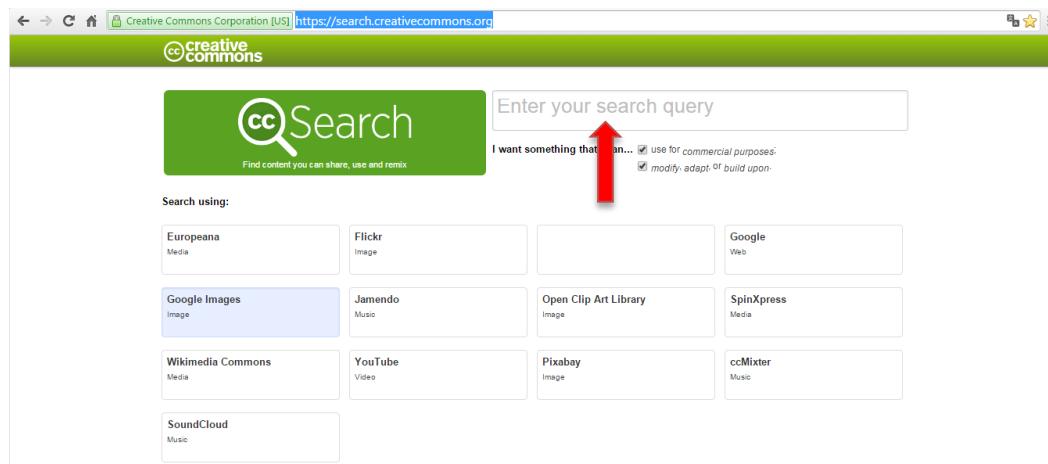
Vous n'avez plus qu'à copier-coller sur votre post.

### — Où trouver des photos libres de droits ?

Il est important de toujours vérifier la source de votre image avant de la publier, afin de respecter et le droit d'image et d'auteur de cette image.

- 1) Vous connaissez l'auteur de l'image et vous disposez des droits (par exemple vous êtes l'auteur de la photo) : indiquez le en accolant DR (droits réservés) ou le signe du copyright @ et le nom de l'auteur de la photo.
- 2) Vous souhaitez trouver et utiliser une photo libre de droits car vous n'en possédez pas.

Pour trouver des photos libres de droits, nous vous recommandons le site <https://search.creativecommons.org/>.



Tapez dans la barre de recherche le ou les mot(s) clé(s) qui vous intéresse(nt) (de préférence en anglais pour de meilleures recherches).

Creative Commons Corporation [US] <https://search.creativecommons.org>

creative commons

ccSearch

migrants

I want something that I can...  use for **commercial purposes**  modify, adapt, or build upon

Search using:

Europeana Media	Flickr Image		Google Web
Google Images Image	Jamendo Music	Open Clip Art Library Image	SpinXpress Media
Wikimedia Commons Media	YouTube Video	Pixabay Image	ccMixter Music
SoundCloud Music			

Choisissez ensuite le moteur de recherche qui vous intéresse. Nous vous conseillons de sélectionner soit **Google Images** soit **Flickr**. Puis cliquez dessus.

Creative Commons Corporation [US] <https://search.creativecommons.org>

creative commons

ccSearch

migrants

I want something that I can...  use for **commercial purposes**  modify, adapt, or build upon

Search using:

Europeana Media	Flickr Image		Google Web
Google Images Image	Jamendo Music	Open Clip Art Library Image	SpinXpress Media
Wikimedia Commons Media	YouTube Video	Pixabay Image	ccMixter Music
SoundCloud Music			

En ayant choisi Flickr, vous arrivez sur cette page. Sélectionnez l'une des images qui vous intéresse.

flickr Explorez Créez

migrants

S'identifier S'inscrire

Photos Personnes Groupes

Avancé

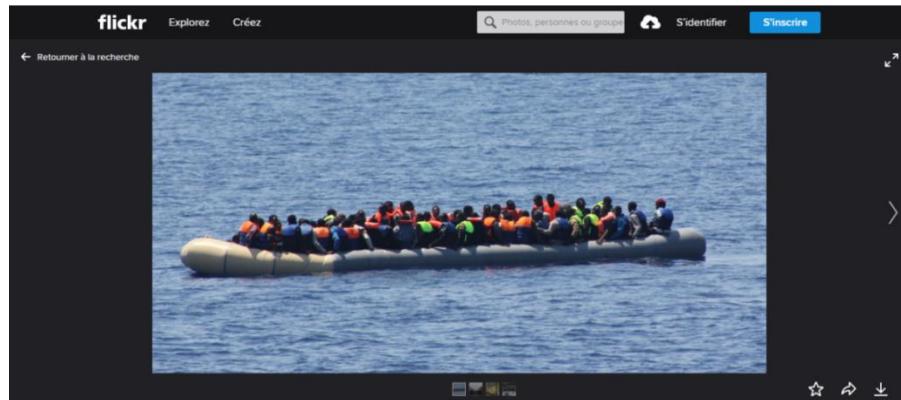
Photos de tout le monde

Voir les 3 441

Usage commercial et modifications autorisées SafeSearch activé

Pertinents

Commentaires



Pour savoir si cette photo est libre de droits, descendez votre curseur vers le bas de la page.

Cliquez sur « Certains droits réservés ».

Irish Defence Forces + Suivre

52 Migrants 19 July 2015 03

PRO

LE NIAMH rescue of 98 migrants 19th of July 15

janusz.walczak, alan murphy et 3 autres personnes ont ajouté cet élément dans les favoris

3,382 vues 5 favoris 0 commentaires

Prise le 19 juillet 2015

**Certains droits réservés**

Canon EOS 550D EF75-300mm f/4-5.6 USM

f/7.1 300.0 mm

1/400 ISO 100

Flash (Éteint, non déclenché) Afficher l'EXIF

Cette photo figure dans 1 album

LE NIAMH Rescue Op 19 Jul 15 4 éléments

Une page rédigée en anglais apparaît.

Cette page indique que vous êtes libre de partager et d'adapter la photo, mais toujours en indiquant le nom de son auteur-e.

Creative Commons Corporation (USA) <https://creativecommons.org/licenses/by/2.0/>

Attribution 2.0 Generic (CC BY 2.0)

This is a human-readable summary of (and not a substitute for) the [license](#)

[Disclaimer](#)

**You are free to:**

Share — copy and redistribute the material in any medium or format

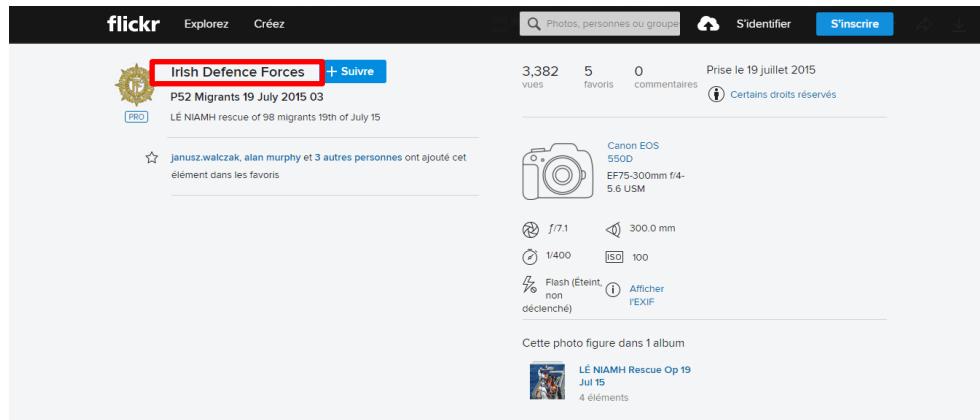
Adapt — remix, transform, and build upon the material

for any purpose, even commercially.

The licensor cannot revoke these freedoms as long as you follow the license terms.

APPROVED FOR

Le nom du de la photographe apparaît à l'endroit ci-dessous.



The screenshot shows a Flickr photo page for a user named 'Irish Defence Forces'. The photo is titled 'P52 Migrants 19 July 2015 03' and shows a group of migrants in a small boat. The page includes standard Flickr navigation and a detailed camera metadata section. The download icon (a downward arrow) is highlighted with a red box.

Irish Defence Forces + Suivre

P52 Migrants 19 July 2015 03

PRO LE NIAMH rescue of 98 migrants 19th of July 15

3,382 vues 5 favoris 0 commentaires Prise le 19 juillet 2015 Certains droits réservés

janusz.walczak, alan murphy et 3 autres personnes ont ajouté cet élément dans les favoris

Canon EOS 550D EF75-300mm f/4-5.6 USM

f/7.1 300.0 mm

1/400 100

Flash (Éteint, non déclenché) Afficher l'EXIF

Cette photo figure dans 1 album

LÉ NIAMH Rescue Op 19 Jul 15 4 éléments

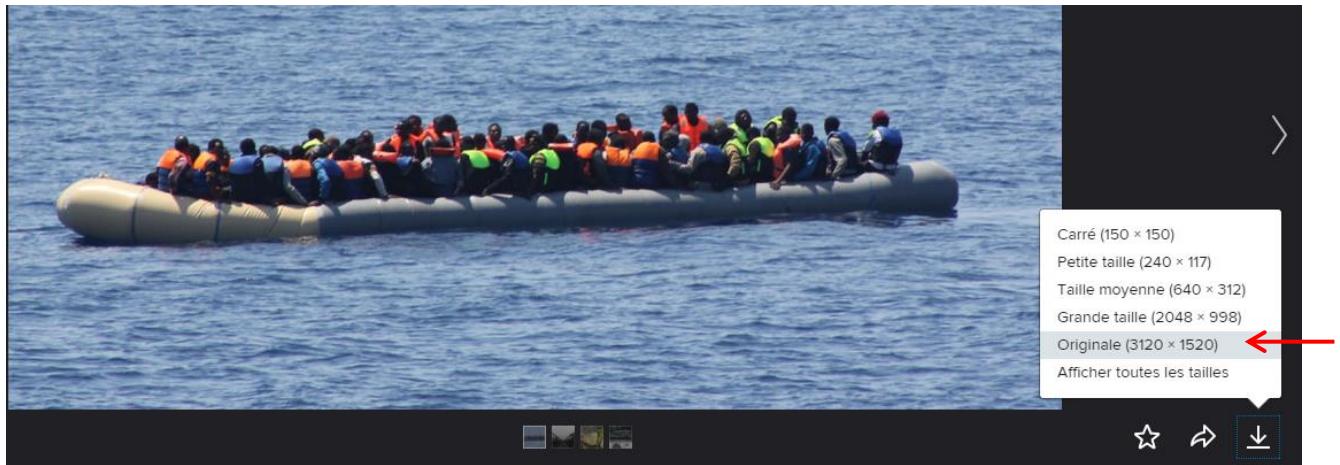
Vous n'avez plus qu'à télécharger la photo en cliquant sur l'icône « Télécharger ».



The screenshot shows a Flickr photo viewer displaying a large image of a group of migrants in a boat at sea. The image is centered, and various download and sharing options are visible around the bottom edge of the photo. The download icon (a downward arrow) is highlighted with a red box.

Dès que vous cliquez, différentes tailles d'image vous sont proposées.

Choisissez celle que vous souhaitez. Privilégiez néanmoins la taille originale afin de ne pas altérer la qualité de la photo.



Celle-ci s'enregistre automatiquement dans vos « Téléchargements ».

**Lorsque vous publiez une photo,  
n'oubliez pas de notifier le nom de l'auteur-e du cliché dans votre post ou de  
noter sur l'image le nom de l'auteur.**

## — Comment faire apparaître les droits sur une image ?

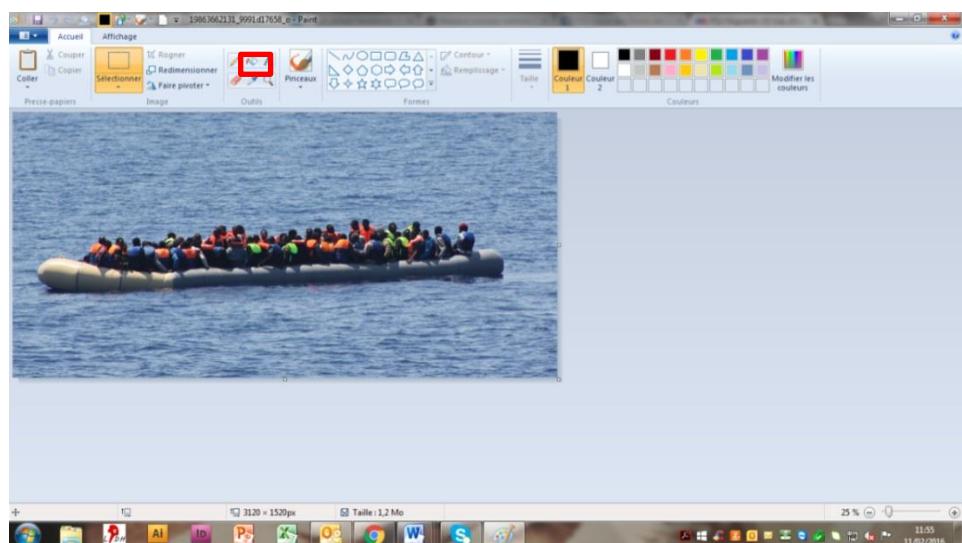
Ouvrez un fichier Word.

Recherchez le symbole © qui se trouve dans « Insertion », « Symbole ».

Ecrivez « © Nom du photographe, licence CC ».

Ouvrez un logiciel de retouche d'image (Gimp, Paint.net, etc.) et l'image qui vous intéresse.

Cliquez sur « **A** » et choisissez l'endroit de votre zone de texte. Nous vous conseillons d'inscrire les droits en bas de la photo.



Copiez-collez dans l'encadré « © Nom du photographe, licence CC ».

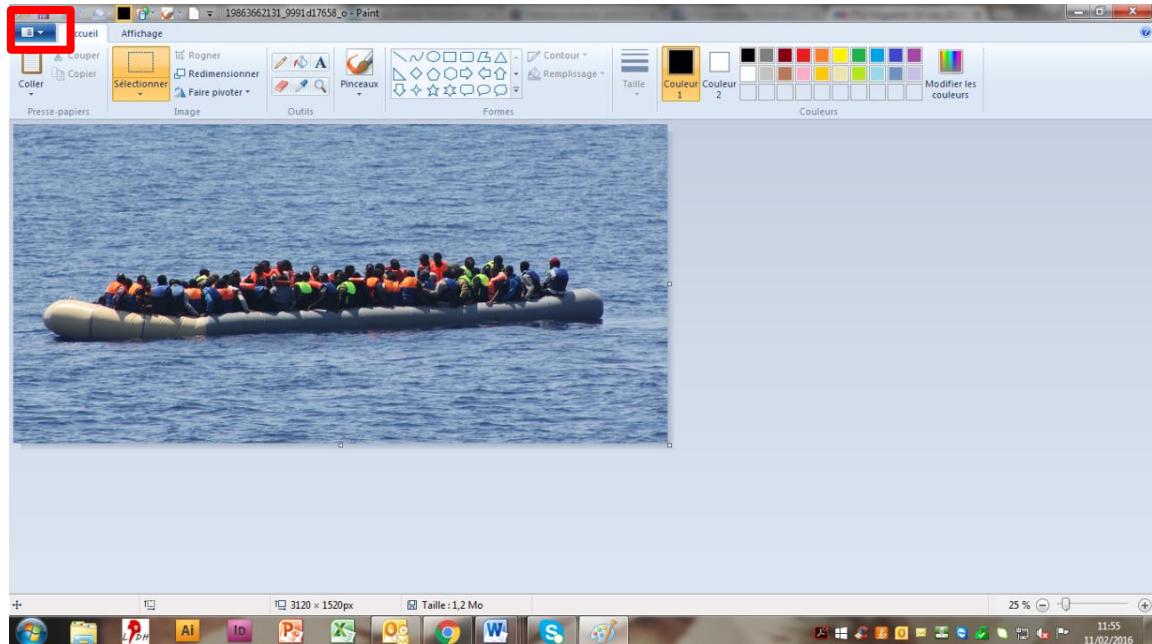
Utilisez la police « Arial » et choisissez une taille qui peut être lue pour tout le monde. En fonction du fond de la photo, écrivez votre texte en blanc ou en noir.



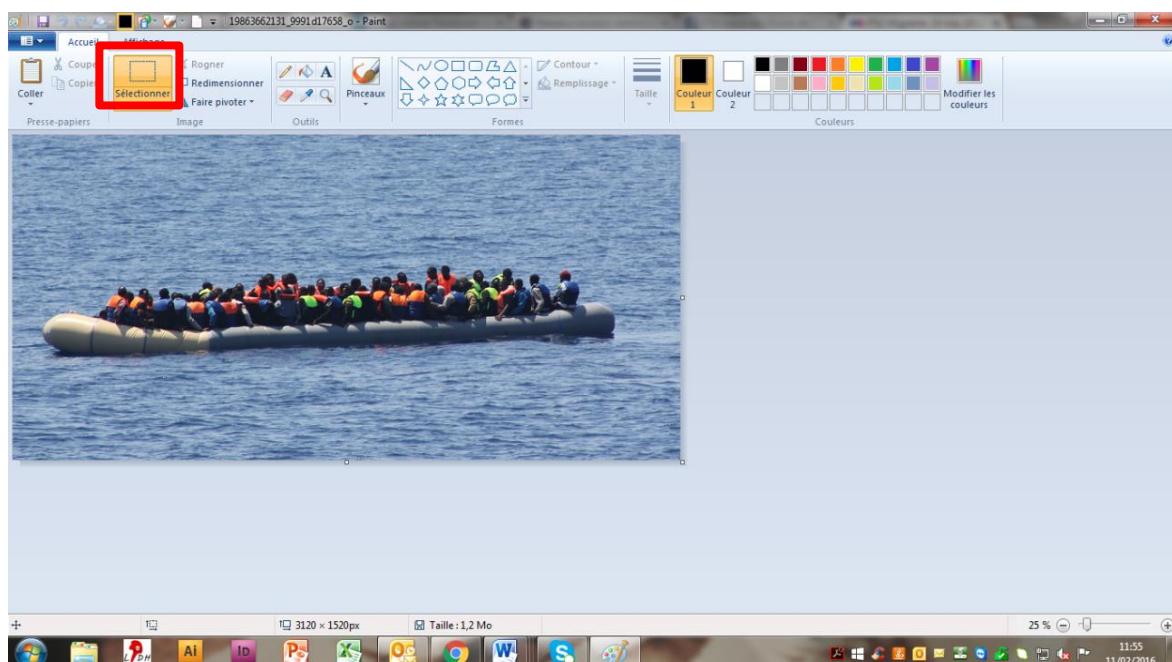
Enregistrez votre image.

## — Comment redimensionner une image ?

Pour ouvrir votre image, appuyez sur l'icône indiquée par la flèche rouge. Cliquez sur « Ouvrir » et sélectionner la photo qui vous intéresse.



Après ouverture, appuyez sur le curseur « Sélectionner » et choisissez votre dimension. (Voir les dimensions idéales dans la partie « Lexique » de Les Réseaux Sociaux : une Introduction).



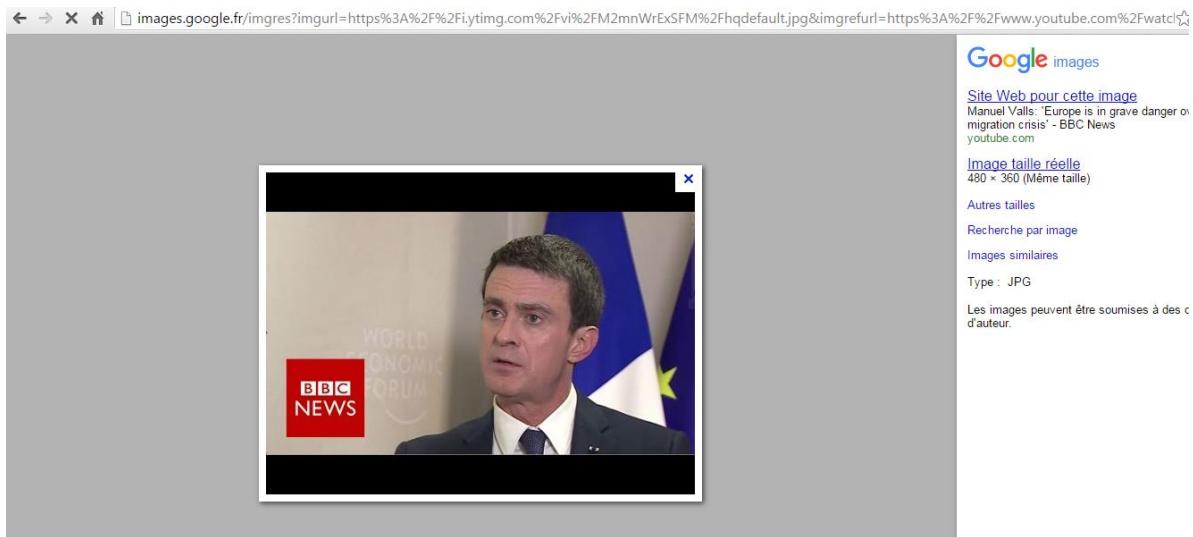
Cliquez sur « Rogner » et enregistrez.

## — Comment réaliser une capture d'écran ?

Il est possible d'illustrer votre post en faisant une capture d'écran.

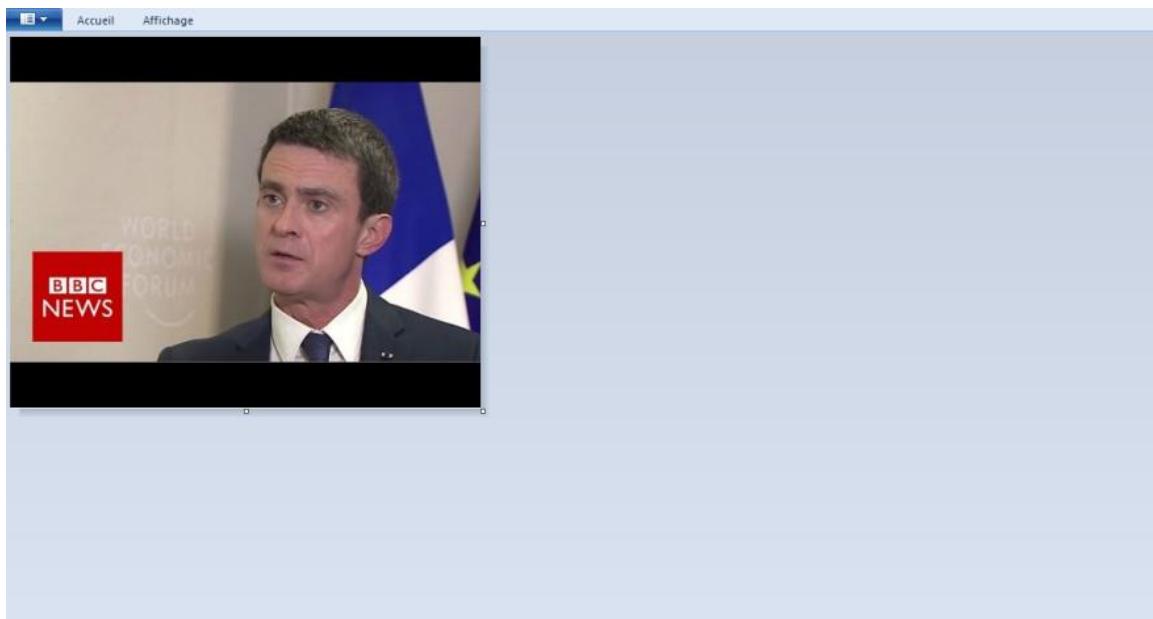
Exemple : une personnalité politique interviewée dans un média (cf. ci-dessous).

Dès que vous êtes sur la page où se situe la photo ou la vidéo, appuyez sur la touche « Imp écran/Syst ».



Collez (Ctrl+V) votre image sur Paint.

Sélectionnez le curseur pour redimensionner l'image et appuyez sur « Rogner ».



Enregistrez-la dans un dossier de votre ordinateur.

**Pensez à openstreetmap pour les captures d'images de communiqués qui évoquent des lieux (exemple : Cour de cassation, conseil départemental du Haut-Rhin, etc).**

## — Comment créer une vidéo avec Movie Maker ?

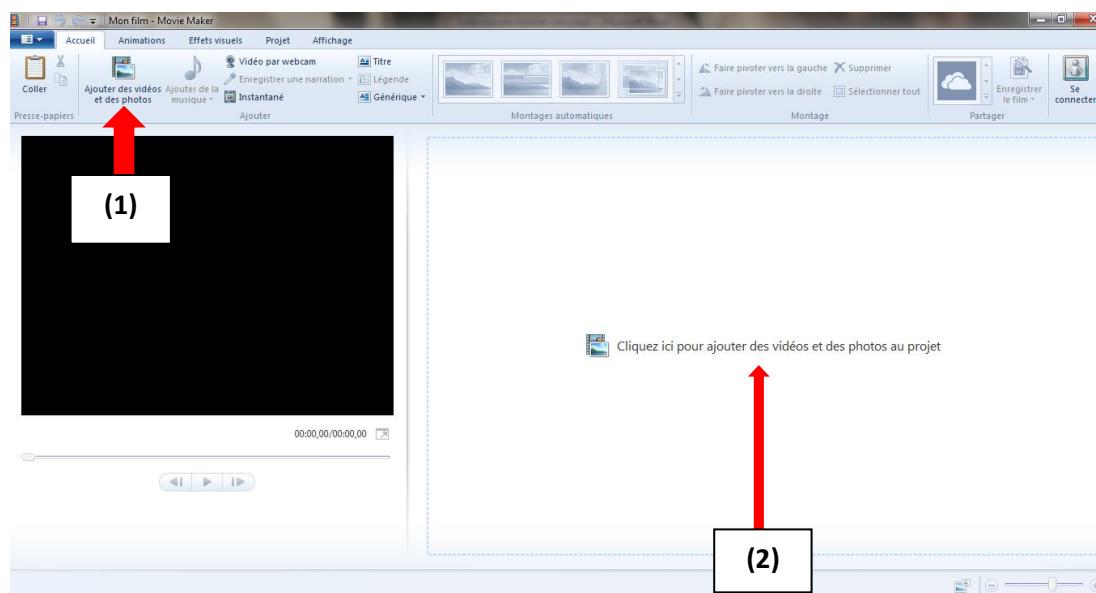
Si vous souhaitez réaliser vous-même une vidéo, nous vous conseillons d'utiliser le logiciel **Movie Maker** si vous êtes sur PC ou le logiciel iMovie si vous êtes sur Mac.

Réaliser un montage est possible grâce à ces deux logiciels, dont voici un exemple avec Movie Maker.

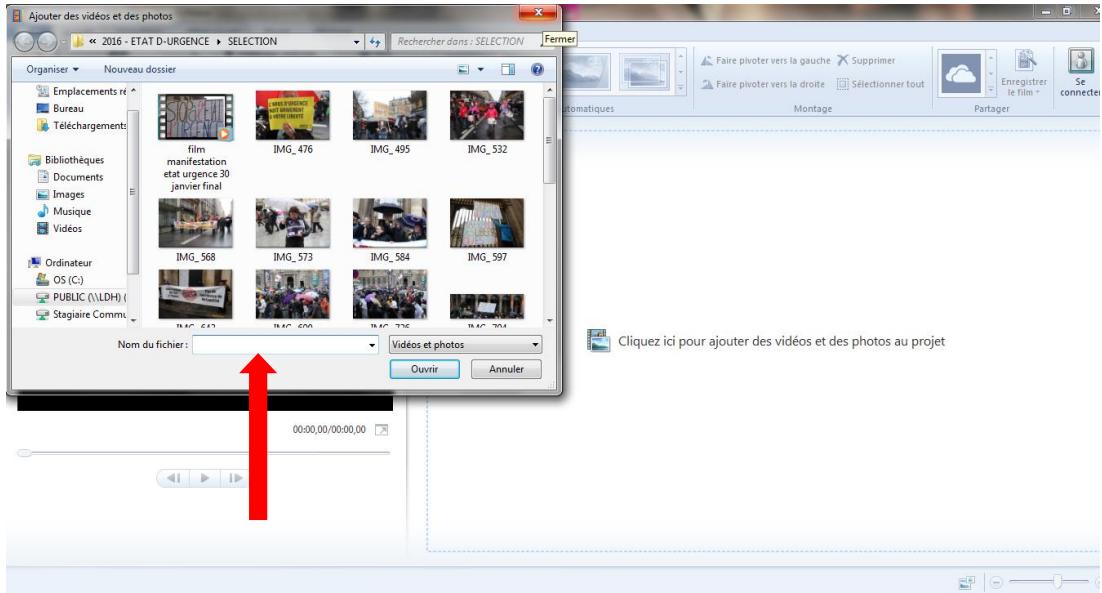
<https://www.facebook.com/ldhfrance/videos/vb.91187778160/10153305255508161/?type=2&theater>



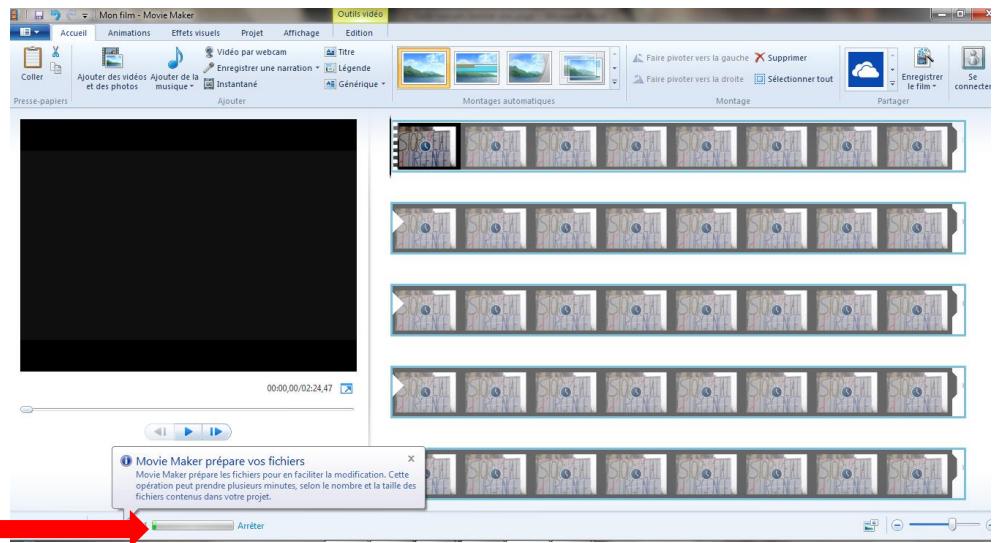
Pour ajouter des vidéos ou des photos, cliquez sur (1) ou sur (2).



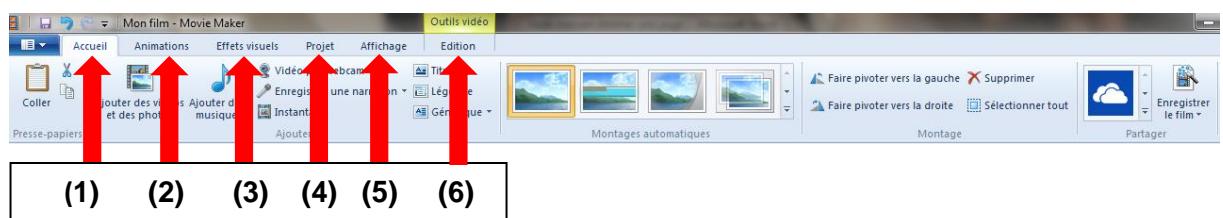
La page qui apparaît vous demande de sélectionner les fichiers qui vous intéressent pour effectuer votre montage.



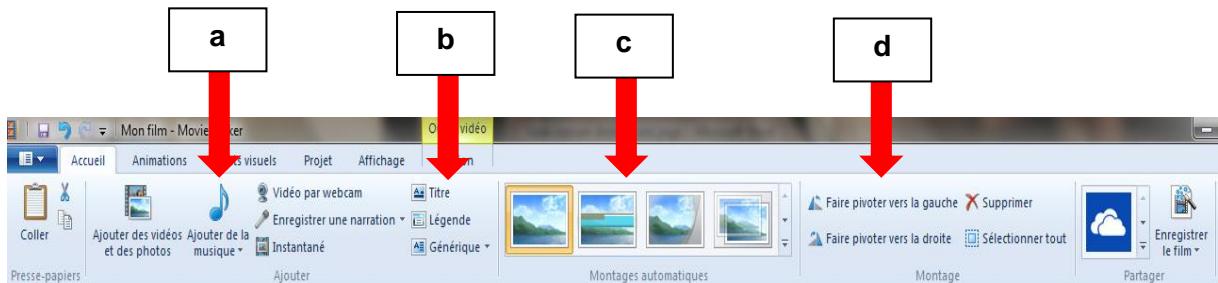
Dès que vous les avez sélectionnés, attendez qu'ils se téléchargent. Tant que le téléchargement n'est pas fini, vous ne pouvez pas commencer votre montage.



A la fin du téléchargement, vous pouvez effectuer votre montage. Explication des différentes options que comprend le logiciel.



## (1) Accueil :



a. En plus de rajouter photos et des vidéos, vous pouvez ajouter de la musique.

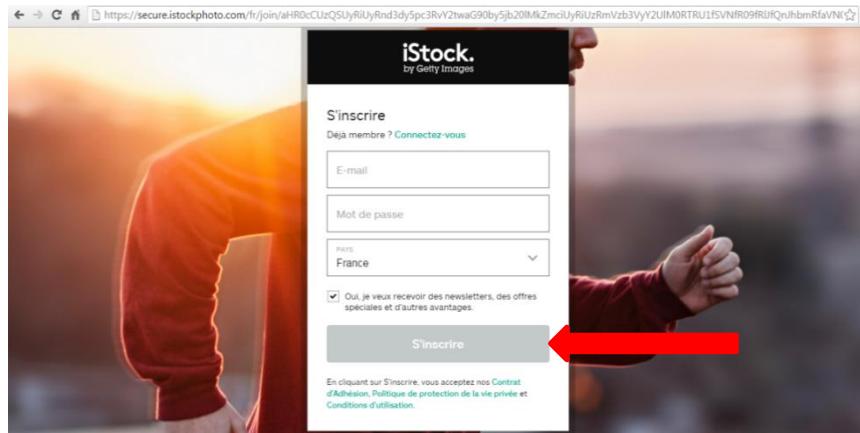
### Où trouver une musique libre de droits ?

Pour finaliser votre travail, il convient de coller une musique sur votre film. Pour ce faire, aller sur le site <http://www.istockphoto.com/fr>.

Créez un compte.



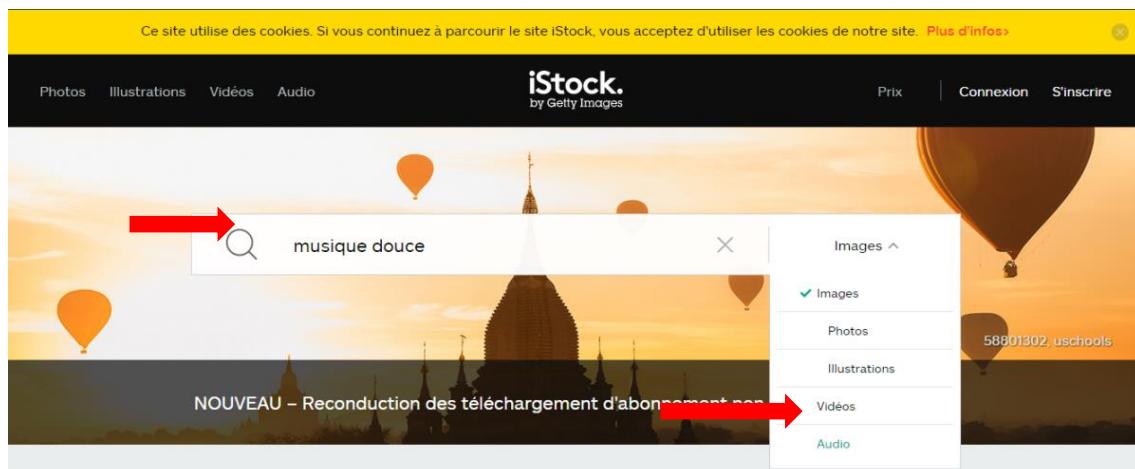
Remplissez le formulaire et cliquez sur « S'inscrire ». Vous allez recevoir un mail de confirmation dans votre boîte de réception. **N'oubliez pas de confirmer.**



Après création de votre compte, vous pouvez désormais rechercher votre musique. Tapez dans la barre de recherche le(s) mot(s) clé(s) qui vous intéresse(nt).



Sélectionnez « Audio » comme indiqué ci-dessous et appuyez sur l'icône « Rechercher ».



Votre page de recherche apparaît. Sélectionnez la musique qui vous intéresse.

The screenshot shows the iStock website interface. At the top, there are navigation links for Photos, Illustrations, Vidéos, and Audio. The search bar contains the query 'musique douce'. Below the search bar, there are three filter buttons: 'Tous', 'Essentials' (selected, showing 'Prix les plus bas'), and 'Signature' (selected, showing 'Meilleure qualité'). The results are titled 'MUSIQUE DOUCE - Music clips'. A table lists four audio clips:

	Titre	Auteur	Durée
▶	(ACOUSTIC) Simplicity (FULL TRACK)	piccadillyCircus	03:29
▶	(ROCK-POP) Dedication (12sec intro)	piccadillyCircus	00:12
▶	(EASY-L) Beautiful (60sec edit, Full Mix)	piccadillyCircus	01:12
▶	(ACOUSTIC) Gentle And Serene (30sec edit)	piccadillyCircus	00:30

Une fois votre musique sélectionnée, vous pouvez : **a.** L'écouter / **b.** Voir son prix, en crédits/ **c.** La télécharger en appuyant sur « Télécharger ce clip ».

The screenshot shows a detailed view of an audio clip titled '(acoustique) simplicité (Morceau complet) Music Clip'. The clip is a waveform visualization. A red arrow labeled 'a' points to the waveform. A red arrow labeled 'b' points to the text '3 crédits Collection Signature'. A red arrow labeled 'c' points to the 'Télécharger ce clip audio' button. The page also includes a dropdown for audio format (44.1 kHz | 16 WAV) and a note about standard and extended licenses.

Après avoir cliqué sur « Télécharger ce clip », une page apparaît. En deuxième partie de cette page, vous pouvez payer la musique choisie. Celle-ci coûte 3 crédits. Pour pouvoir la payer, appuyer sur la ligne « 3 crédits 24 euros »

The screenshot shows the payment page for the audio clip. The top banner says 'Des images incroyables. Une tarification flexible.' A box contains the text: 'Achetez ce fichier audio de la collection Signature en échange de 3 crédits' and 'Les fichiers audio ne peuvent pas être téléchargés dans le cadre d'un abonnement.' A blue button at the bottom says 'NOUVEAU – Reconduction des téléchargement d'abonnement non utilisés.\*'

The screenshot shows the iStockphoto website's 'Plans and Pricing' page. On the left, a sidebar lists 'Paiement par téléchargement' (Download payment) with options for 3, 12, 24, 36, and 60 credits. A red arrow points to the 3 credits option. On the right, a large red box highlights the 'S'abonner et économiser' (Subscribe and save) section. It shows two subscription plans: 'Abonnement Essentials' for 35€/mois (10 images) and 'Abonnement Signature' for 85€/mois (10 images). Both plans are for a 1-month duration. A note at the bottom says 'Vous avez besoin d'une équipe ou d'un abonnement personnalisé ?appelez le 0805 111 480'.

Vous n'avez plus qu'à entrer vos codes de CB et attendre la confirmation d'achat envoyée sur votre boîte mail. Utiliser ensuite votre musique comme vous le souhaitez.

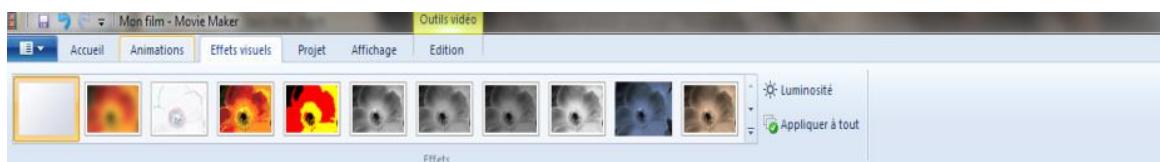
- b. Il possible de mettre un titre, une légende ou un générique. Dès que l'un des trois est ajouté, cliquez sur l'image en noir qui apparaît et écrivez le texte que vous souhaitez.
- c. Si vous ne souhaitez pas réaliser votre propre montage, vous pouvez en définir un automatiquement entre les différents choix qui vous sont proposés.
- d. Faire pivoter l'image à gauche ou à droite

## (2) Animations :



- a. Vous pouvez mettre une transition de votre choix entre deux images. Choisissez celle qui vous convient.
- b. Cliquez sur l'animation qui vous désirez pour l'une de vos images.

## (3) Effets visuels :



Choisissez l'effet visuel que vous voulez pour votre montage.

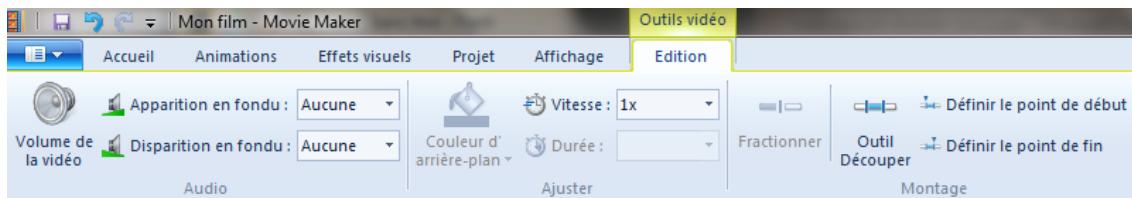
#### (4) Projet :



#### (5) Affichage :



#### (6) Edition :



Vous pouvez faire varier le volume de la musique comme vous le souhaitez. Nous vous conseillons, si vous créez une vidéo et que vous mettez le son de celle-ci et une musique, de faire attention à ce que l'un n'empêche pas sur l'autre.



**LdH – Ligue des droits de l'Homme**

138 rue Marcadet – 75018 Paris

Tél. 01 56 55 51 00 – Fax 01 42 55 51 21

[ldh@ldh-france.org](mailto:ldh@ldh-france.org) – [www.ldh-france.org](http://www.ldh-france.org)